

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 5 (1867)
Heft: 8

Artikel: Les Musulmans dans la Suisse romande : suite
Autor: Blavignac, John
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-179325>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

aussi l'heure fournie par la division actuelle du jour en 24 heures et une pendule décimale, pouvant indiquer l'heure des divers points du globe, complètent cette exposition à laquelle nous souhaitons bonne chance auprès de la commission internationale des poids et mesures.

Nous croyons savoir que la parquerterie d'Aigle sera représentée à l'exposition, quoique ses produits ne figurassent pas à Lausanne. Dans la classe des meubles de luxe, nous devons un juste tribut d'éloge à l'exposition de M. Sørensen, tapissier à Lausanne. Le grand lit, style Louis XVI, et le meuble de salon, en bois de palissandre sculpté, font vraiment honneur à l'industrie lausannoise ; il faut remarquer, en effet, que tout le travail de ces meubles a été fait à Lausanne ; la sculpture sur bois, qui a brillé autrefois d'un vif éclat dans notre ville, n'a donc pas disparu ; si elle ne se manifeste pas plus fréquemment, c'est qu'elle n'en a guère l'occasion ; l'absence de grandes fortunes dans notre pays ne permet guère à l'ébéniste et au tapissier de produire ces meubles de luxe dont on fait si grand cas dans des villes comme Paris et Vienne. La tapisserie, représentant différents sujets de la fête des Vignerons, et qui décore le meuble de salon de M. Sørensen, est fort belle ; nous craignons que le contraste du vert et du blanc, qui devaient donner à ces tapisseries un cachet national, ne soient pas apprécié à Paris comme nous pourrions le désirer.

Ajoutons que les magnifiques rideaux de soie bleue, brodés en paille, qui complètent cet ameublement, font le plus grand honneur à la maison Clément Dépierre. Cette broderie en paille, exécutée à St-Gall, est vraiment d'un bel effet et simule à s'y méprendre les plus beaux brochages or. Les autres parties de l'exposition de M. Dépierre sont également très-belles ; les mouselines brodées pour rideaux, les robes, les mouchoirs sont remarquables par leur fini autant que par leur bon marché ; les broderies ont été exécutées à St-Gall, sur des dessins faits à Lausanne.

En suivant la classification adoptée pour l'exposition de Paris, nous arrivons maintenant au service de la cuisine en poterie brune, exposée par la manufacture de poterie de Nyon. Nous avons admiré la forme élégante de la plupart des objets, leur bon marché les met à la portée de tous ; à ce point de vue nous trouvons que cette exposition mérite d'être signalée ; elle permet à l'artisan de s'accorder une sorte de luxe, en plaçant sur sa table des articles d'une forme gracieuse et légère.

Dans un prochain article, nous espérons pouvoir passer en revue les autres produits de l'exposition vaudoise.

S. C.

Les Musulmans dans la Suisse romande.

Nous avons admis le fait que, dans leur expédition, les Sarrasins avaient remonté le Rhône.

Quelques auteurs pensent qu'ils s'emparèrent du mont Joux en y arrivant par la vallée d'Aoste, qu'ils en étaient maîtres depuis le commencement du dixième siècle et que ce fut de ce point qu'en 939, ils descendirent en Vallais pour, de là, se répandre soit en Bourgogne, soit en Allemagne.

Nous maintenons notre thèse, pensant que ce ne fut qu'en 942, ensuite du traité qu'ils firent avec Hugues, comte de Provence, qu'ils prirent possession du lieu célèbre où les Chrétiens avaient depuis longtemps, depuis une date probablement bien antérieure à 832, établi un couvent-hospice et que la piété antique avait déjà consacré à Jupiter Pennin, au dieu tout-puissant dont la main porte les glaciers, et qui retient ou laisse rouler à son gré les avalanches bondissantes.

Que firent les Sarrasins du côté du Jura ? Nous les avons vus à Gex, un document les montre à Autun, mais à une époque très-antérieure. Une partie de la montagne, bien connue aujourd'hui par le tunnel qui la traverse, porte le nom de *Crédo*. La tradition locale veut que ce nom remonte aux invasions bernoises de 1530 à 1536. Nous croyons l'avoir vu sur des titres antérieurs. Si cette orthographe n'est pas trompeuse, nous avons affaire à un souvenir déplacé. Contre l'opinion commune, nous préférerons supposer que là, au dixième siècle, fut une barrière entre l'Evangile et le Koran.

Tout cela d'ailleurs n'infirme en rien le fait du passage de la Fossille par les Sarrasins. La Franche-Comté est pleine de leur souvenir. Moirans, près de Saint-Claude, fut, dit-on, une ville fondée par les Arabes sous le nom de *Mauriana*. Morey, Fresnes, Montmoret, sont des noms de lieux dont l'étymologie ne paraît pas douteuse. Les *prés*, les *murs* et les *châteaux sarrasins* abondent dans cette contrée.

Non loin de Moirans, est la commune de *Meucia*, au moyen-âge *Meoucie* et *Moussie*, puis le champ de *Mouse* ; il n'est pas bien difficile de voir dans ces noms un souvenir, soit de *Moussa*-ben-Nasser, vice-roi d'Afrique, dont nous avons parlé, soit d'un autre chef sarrasin du même nom. *Mouxi*, près d'Aix-les-Bains, et *Mouxi*, entre le Salève et La Roche, dans la fertile vallée qui fut jadis le centre de la vie et des communications, et où les Templiers établirent une commanderie, sans doute pour extirper les restes de la *mahommerie*, est un nom qui dérive aussi de *Moussa*.

Il paraît qu'en plusieurs lieux, les chevaliers du Temple eurent pour mission l'extinction de ce qui pouvait rester des croyances musulmanes. Suivant M. Beaulieu, ils furent appelés et établis, par les évêques de Genève, dans la vallée des Bauges, en Savoie, uniquement pour remplir cet office. Dans l'église de la paroisse de Jarsy, la principale de cette vallée, on voyait encore, en 1821, sculptés au-dessus d'une porte, l'équerre, le compas, la truelle et la croix de l'Ordre du Temple.

V.

Des postes peu nombreux suffisaient pour garder les fortes positions du Vallais et en particulier le passage du mont Joux.

Le plus grand nombre de ceux qui avaient pris part à l'expédition redescendirent et commencèrent à coloniser sur les terres fertiles de la vallée ; ils se marièrent aux femmes du pays et se livrèrent aux travaux agricoles, n'oubliant point cependant les courses fructueuses qui leur procuraient soit les fromages et autres

fruits des montagnes, soit les raisins de La Vaux qu'ils conservaient à la mode arabe, ne pouvant en exprimer le jus sans attenter à la loi du Prophète ; soit enfin des esclaves, surtout des enfants et des femmes, marchandise très-prisée et dont on faisait des envois non-seulement en Espagne, mais jusqu'à Damas et à Bagdad.

Sauf à l'instant de l'invasion et pendant les moments qu'en style moderne on appellerait des périodes de *réveil religieux*, Chrétiens et Musulmans ne vivaient pas mal ensemble ; les premiers conservaient une partie de leurs églises, leurs prêtres, leurs évêques et assez souvent leurs maisons conventuelles. Puis, par une tolérante condescendance, ils circoncisaient leurs enfants et s'abstenaient de la chair de porc ; c'est du moins ce qui résulte des aigres remontrances faites, en 956, à l'évêque de Cordoue, par le moine Jean, de l'abbaye lorraine de Gotze, envoyé comme ambassadeur au puissant khalife Abd-al-Rhaman III, par Othon, roi de Germanie.

Il est bon de noter que les Musulmans permettaient aux Chrétiens l'usage des cloches, ce qu'ils ne firent ni en Asie, ni en Afrique, ni même en Sicile, où les Chrétiens durent substituer le tambour à l'airain. Aujourd'hui même, partout où ils sont maîtres, les Mahométans, les Turcs surtout, ne concèdent la permission d'avoir des cloches qu'à titre de faveur extraordinaire.

Les Sarrasins laissaient aux Chrétiens leurs lois et leurs coutumes ; cependant, au-dessus de tout, dominait la loi du vainqueur. L'ordonnance de Coimbre, rendue au huitième siècle, porte expressément : « Si un chrétien offense un musulman, le magistrat lui appliquera la loi musulmane ; si un chrétien porte atteinte à l'honneur d'une musulmane non mariée, il embrassera l'islamisme, et mariera la musulmane ; sinon, il sera mis à mort. Si la musulmane était mariée, son séducteur sera tué sans rémission. »

Cà et là, les Sarrasins bâtent, ou plutôt firent bâtir par leurs esclaves chrétiens, quelques petits forts pour protéger leurs excursions, leur servir de refuges provisoires ainsi que de signaux, soit au moyen de feux allumés, soit de toute autre manière. Ils les appelaient *rebaths* ou lieux d'observation ; l'histoire nous apprend que, vers l'an 734, sous l'administration d'Oeba, gouverneur d'Espagne, les Sarrasins élevèrent plusieurs de ces *rebaths* dans le Languedoc,

(Reproduction interdite.) John BLAVIGNAC.
(*La suite au prochain numéro.*)

Les lignes suivantes, qui ont été oubliées dans le précédent article de M. Blavignac (n° 7 du *Conteur*), doivent s'ajouter au second alinéa du dit article, après les mots : « ... des races associées des enfants d'Israël et des descendants d'Ismaël. »

Ces historiens avaient oublié qu'il existe, pour les nations, un code éternel de justice rétributive et distributive ; ils ne se souvenaient pas que le Dieu de l'Horeb avait menacé les tribus errantes dans le désert, de venger sur les générations subséquentes, les méfaits et les crimes de la génération contemporaine.

L'escalade du château.

Le lion de St-Gervais s'est fait connaître dans toute la Suisse

par ses luttes victorieuses et il a soutenu glorieusement l'ancienne réputation des Allobroges ; mais actuellement les Vaudois n'ont plus rien à envier à leurs chers voisins, les intrépides Genevois ; les plus beaux faits d'armes de ce vaillant petit peuple, la prise du château de Chillon et la fameuse escalade, sont éclipsés par l'*Escalade du château de Lausanne* et la *Conquête de la toison d'or*, cachée dans ses souterrains.

Pendant trois jours consécutifs, le noble manoir des évêques de Lausanne a résisté victorieusement au choc impétueux d'une population ardente et persévérante, et, pendant trois jours consécutifs, cette dernière a renouvelé ses efforts et n'a pas cessé un seul instant de lancer son torrent *intempestif*, comme disent les gendarmes, et que j'appellerais *un fleuve sans rivages*, si je voulais imiter le style de Victor Hugo. Je ne sais ce qu'il faut admirer le plus dans ces trois glorieuses journées, l'intrépidité infatigable du public envahisseur ou la résistance héroïque des gendarmes.

J'ai assisté à la lutte comme simple spectateur, je me suis tenu prudemment à l'écart pour ne pas perdre mon impartialité en même temps qu'une partie de mes vêtements ; je crois donc posséder les qualités nécessaires de l'historiographe, et c'est à ce titre que le *Conteur vaudois* admet mon récit dans ses colonnes militantes.

« L'autorité vigilante et protectrice du canton de Vaud, sous les ailes de laquelle l'industrie nationale trouve un refuge assuré, avertit le public que les objets destinés pour l'exposition universelle de Paris seront exposés à l'admiration partielle et inviolable, dans une des salles du château, pendant les premiers jours de la semaine ; la population de Lausanne est invitée à profiter de l'occasion pour se procurer une jouissance rare et en même temps peu coûteuse, puisqu'on ne demandera que vingt centimes d'entrée. »

Cet avis éveilla toute ma curiosité, je me dis à moi-même : cela doit être bien beau, puisque les pères de la patrie ne dédaignent pas de céder leur propre siège aux honorables industriels du canton pour l'étalage de leurs produits d'industrie ; il faut donc te rendre à cette invitation, à plus forte raison que le râtelier de l'Etat te donne bien la pitance ordinaire, mais ne te permet pas d'aller à Paris.

Je connais l'empressement et la curiosité du public lausannois et je supposais avec raison que l'affluence serait très grande, surtout le premier jour, je mis donc un frein à mon impatience.

Lundi soir, une rumeur étrange se répand dans la ville : « Le château est envahi, on se bat et l'autorité a été obligée de faire venir les gendarmes pour rétablir l'ordre et la circulation, et dans ce moment on fait queue depuis la Halle au blé, sur la Riponne, jusqu'à l'entrée du château ; on dirait presque que le jour du 14 février est revenu ! »

Je cours en ville pour m'assurer moi-même de la vérité de cette nouvelle. J'entre dans un magasin où se trouvent des dames, tout émues et tremblantes, qui constatent ce bruit fâcheux :

— Nous venons du château, me dirent-elles, il est impossible d'y pénétrer ; nous avons risqué non-seulement d'y laisser nos mantilles et nos châles, mais même d'y être étouffées.

L'état pitoyable dans lequel je vis ces pauvres victimes de l'industrie nationale me fit passer l'envie de me sacrifier moi-même. « Demain, me disais-je, la première ardeur sera passée, et tu pourras satisfaire à ta légitime curiosité, sans t'exposer au danger de recevoir des coups de poing ou d'y laisser une partie de ta peau ou de ton habillement. »

Fidèle à ma résolution de tenter l'aventure, je m'achemine vers le château le lendemain matin. Au bas de la Riponne, je rencontre une personne de ma connaissance ; elle avait la figure toute meurtrie :

— D'où venez-vous donc, malheureux, et quel accident funeste vous est-il arrivé ? Avez-vous fait une chute ?

— Je viens de l'exposition et je cours me faire mettre un emplâtre sur le nez ! me dit-il en s'éloignant rapidement.

Plus haut, j'en rencontre un autre qui marchait péniblement.

— Qu'avez-vous donc ? lui criai-je, vous avez l'air d'un soldat blessé qui revient du champ de bataille ?

— Je viens de l'exposition industrielle, on m'a ensoncé, dérangé une côte et je cours chez le chirurgien.